

# NOTRE VISION DE LA FUSION DES INTERCOMMUNALITÉS

Jacques Chesnais- Pascal Lévêque

Groupe des élus socialistes

Saint-Germain Seine et Forêts

30 Octobre 2015

Document de travail  
et de réflexions

# Préliminaire

Après la courte période de constitution de notre Communauté s'ouvre une période de fusion de cette Communauté dans une Agglomération de plus de trois cent mille habitants :

**1<sup>er</sup> janvier 2014:** Constitution de la Communauté de Communes Saint-Germain-Seine et Forêts avec 10 communes et 108.944 habitants

**1<sup>er</sup> janvier 2015:** Constitution en Communauté d'Agglomération

**1<sup>er</sup> janvier 2016:** Fusion avec deux autres communautés: Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine et Communauté de Communes Maisons Mesnil ainsi que la ville de Bezons, soit **332.672 Habitants**

**S'ouvre ainsi une période compliquée qui va s'étendre jusqu'à la fin du mandat de Mars 2020, soit 4 ans et 3 mois, mais néanmoins stable dans le périmètre.**

# Les orientations possibles de ce nouveau territoire

- ❑ Le présent document n'a pas vocation à détailler le champs des compétences ( d'ailleurs fortement encadré par la législation) mais de présenter les orientations qu'en tant qu'élus communautaires nous défendrons, pour ce territoire .
- ❑ Ce sont ces orientations que nous souhaiterions voir prendre place dans la liste des compétences obligatoires et /ou facultatives de notre future intercommunalité

## Les 7 orientations que nous défendrons pour notre future agglomération de 332.000 habitants

Les orientations fortes à retenir pour notre territoire	Nature de la compétence
1 Créer une dynamique économique au sein de cette nouvelle agglomération	Obligatoire
2 Améliorer l'offre de transports publics et de circulations douces	Obligatoire
3 Piloter et harmoniser le développement de notre territoire et l'offre de logements	Obligatoire
4 Valoriser et préserver les espaces naturels et le patrimoine du territoire	Obligatoire et optionnelle
5 Améliorer la gestion des déchets	Obligatoire
6 Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs	Optionnelle
7 Préserver la ressource en eau	Optionnelle

Ces 7 orientations reposent sur un principe

**Accroître l'efficacité et l'offre de services offerts aux citoyens en diminuant les coûts de ces services, en particulier par leur mutualisation.**

# 1 Créer une dynamique économique au sein de notre nouvelle agglomération

Cette orientation repose principalement sur les actions suivantes

**1 Conforter, aménager, requalifier les zones d'activités existantes et développer des outils de territoire**

**2 Soutenir et favoriser la création d'entreprises**

**3 Structurer et améliorer l'offre de services aux entreprises du territoire**

**4 Accompagner la création et la diversification des commerces de proximité et services tertiaires sur le territoire**

**5 Utiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation comme vecteur de développement économique**

**6 Mettre en adéquation l'offre et la demande d'emplois sur le territoire**

**7 Développer une offre touristique s'appuyant à la fois sur notre patrimoine et ses atouts et sur le tourisme fluvial avec la Seine**

Notre territoire ne dispose pas de projet de développement économique fort actuellement. Il est par contre entouré d'autres territoires qui ont déjà conçu des projets de développement, le pôle économique de Nanterre /La Défense, le pôle Gennevilliers, le pôle de la Confluence, le pôle Seine Aval. Pour exister dans la compétition économique avec ces territoires proches, il nous faut concevoir et mettre en place un projet fort et cohérent.

## 2 Améliorer l'offre de transports publics et les circulations douces

La compétence Transports appartient à la Région Ile de France, et devra être négociée avec l'autorité organisatrice des transports, le STIF. La politique « Transports » de l'Agglomération, qui permettra à la fois d'assurer les déplacements au sein de son territoire et de répondre aux besoins de transport, vers d'autres territoires, de ses habitants doit, avant d'être négociée avec le STIF, conçue au niveau communautaire. Les orientations qui doivent présider à cette conception sont pour nous les suivantes :

### Actions

1 Favoriser par tous les moyens le développement des transports en commun ( y compris le weekend )

2 Diminuer le trafic automobile dans les centres urbains par la structuration des réseaux de déplacement du territoire

3 Organiser, compléter et améliorer le réseau de transport en bus du territoire

4 Développer l'offre de mobilité douce dans le territoire, vélos, pistes cyclables et auto-partage

5 Améliorer l'accessibilité du réseau pour les personnes à mobilité réduite

6 Développer les parkings relais dans notre territoire

### 3 Piloter et harmoniser le développement de notre territoire et l'offre de logements

Cette orientation nécessite à la fois de s'appuyer sur les compétences obligatoires « Equilibre social de l'habitat » et compétences obligatoires « Aménagement de l'Espace ». Elle repose sur les actions suivantes:

- 1 Définir et organiser un schéma d'aménagement de l'espace du territoire
- 2 Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle du territoire
- 3 Elaborer un programme local de l'Habitat
- 4 Développer l'offre de logements en cohérence avec les perspectives démographiques
- 5 Favoriser la construction de logements sociaux dans le cadre du PLH, avec le respect des 25%
- 6 Définir des améliorations sur le parc immobilier bâti
- 7 Gérer les aires d'accueil des gens du voyage

**Le transfert du PLU de la commune à la Communauté ne sera, selon nous, possible qu'une fois que le nouveau Conseil Communautaire sera élu directement au suffrage universel.**

## 4 Valoriser et Préserver les espaces naturels et le patrimoine du territoire

Cette orientation, plutôt optionnel au niveau des compétences, a pour vocation de préserver le caractère exceptionnel de certains espaces ou patrimoine du territoire ( par exemple les forêts ou des hauts lieux touristiques)

**1 Créer une charte environnementale du territoire( Aménagement, protection, mise en valeur, développement)**

**2 Protéger les Forêts du territoire**

**3 Lutter contre la pollution de l'air et les nuisances sonores**

**4 Informer, sensibiliser, éduquer à l'environnement et à la transition énergétique**

**5 Utiliser la Seine comme vecteur de mobilité**

**6 Développer les atouts du patrimoine local, le tourisme fluvial**

**7 Optimiser les infrastructures de type Office du tourisme**



## 5 Améliorer la gestion des déchets

Cette orientation s'inscrit dans l'exercice d'une compétence qui deviendra obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cet exercice sera délicat et complexe car aujourd'hui chaque commune passe ses marchés de prestations de collecte et les 20 communes appartiennent à quatre syndicats intercommunaux distincts de traitement des déchets. A cela s'ajoute une problématique spécifique, lié à l'un d'entre eux, le Sidru, dont le bilan supporte des emprunts toxiques. A ce niveau de complexité, 51 mois ne seront pas de trop pour définir et mettre en place les actions suivantes:

### Les actions

**1 Optimiser, en regroupant les marchés, la collecte des déchets du territoire.**

**2 Evaluer les usines de traitement des déchets actuellement utilisées par les communes de l'agglomération pour proposer une rationalisation de ces traitements et une amélioration du rendement énergétique des incinérateurs.**

**3 Exploiter les déchetteries du territoire**

**4 Sensibiliser à la prévention et à la réduction des déchets, développer le compostage chez les particuliers**

**5 Etudier et décider des collectes possibles pour les déchets résiduels et la prise en charge de collectes sélectives**

**6 Développer une politique communautaire cohérente et juste de fixation des taux de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.**

## 6 Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Compétence optionnelle, cette politique peut toutefois être un vecteur fort de la visibilité et de l'appartenance demain à notre agglomération. Cette politique reposera notamment sur les actions suivantes:

**1 Recenser les équipements culturels et sportifs du territoire**

**2 Définir la nature des équipements culturels et sportifs du territoire dits d'intérêts communautaires**

**3 Déterminer à l'horizon de 5 ans les équipements nouveaux prioritaires pour muscler l'offre sportive ou culturelle**

**4 Elaborer et mettre en place un schéma de développement culturel à l'échelle du territoire**

**5 Examiner les possibilités de programmation culturelle mutualisée dans l'achat de spectacles**

**6 Faciliter l'émergence de talents locaux et leur diffusion sur le territoire**

**7 Examiner les possibilités de monter financièrement un projet ambitieux à horizon moyen terme à l'échelle du territoire**

## 7 Préserver la ressource en eau

La Seine est un des liens le plus évident qui relie notre nouveau territoire tel qu'il est défini par la carte préfectorale. Ne pas développer une gestion durable de l'eau serait une faute pour notre future agglomération. Là aussi en raison de multiples syndicats d'assainissement couvrant notre territoire, la tâche s'annonce ardue. Toutefois ce pilier repose notamment sur les actions suivantes:

**1 Réaliser un schéma directeur d'assainissement du territoire**

**2 Rationaliser au maximum la carte syndicale d'assainissement du territoire**

**3 Améliorer les capacités du réseau d'assainissement du territoire**

**4 Mutualiser pour développer l'expertise, faire des gains en terme d'économie d'échelle, mutualiser la connaissance des services liés à la gestion de l'eau**

**5 Désherber les espaces urbains sans avoir recours aux désherbants**

**6 Sensibiliser les citoyens à la préservation de l'eau**

# Accroître l'efficacité du service au public en mutualisant les services publics

Au-delà du pacte financier et fiscal, en cours de définition, de la future agglomération, nous restons solidaires de 4 principes de base:

- ❑ **Maintien des services publics existants et développement de nouveaux services grâce à la mutualisation entre communes**
- ❑ **Stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises**
- ❑ **Efficiences des actions choisies, avec au préalable réalisation d'une étude d'impact sur chaque projet.**
- ❑ **Hiérarchisation des actions**

A ces 4 principes s'ajoutent les actions transversales suivantes :

- **S'appuyer temporairement sur les syndicats de communes existants avant le transfert de leurs responsabilités à l'agglomération**
- **Mettre en place une politique publique d'achat commune à définir par nature.**
- **Mettre en place une stratégie de communication au niveau de l'agglomération.**

# Le futur Conseil Communautaire

La gouvernance : le futur Conseil Communautaire avec application des principes de droit commun sur la base des populations 2014 établit un conseil communautaire à 74 membres, selon le décompté suivant: ( chiffre fourni par l'étude KPMG)

Communes	pop municipale	nombre de sièges
Sartrouville	51713	12
Saint-Germain	39476	9
Houilles	32399	8
Chatou	30585	7
Bezons	28172	6
Maisons Laffitte	23215	5
Marly le Roi	16600	4
Le Pecq	16350	4
Le Vésinet	15901	3
Montesson	15280	3
Carrières sur Seine	15087	3
Croissy	10063	2
Louveciennes	7120	1
Le Mesnil Le Roi	6383	1
Chambourcy	5857	1
Le Port Marly	5089	1
L'Étang la Ville	4688	1
Fourqueux	4055	1
Mareil Marly	3519	1
Aigremont	1120	1
<b>Total</b>	<b>332.672</b>	<b>74</b>

# Le futur Conseil Communautaire

Sur notre futur conseil communautaire la loi permet avec accord adopté à la majorité qualifiée un maximum de 92 sièges, soit 18 sièges supplémentaires à répartir, d'après le document d'information hors Aigremont et Mareil Marly.

**Pourquoi choisir cette option? Pour au moins trois raisons:**

- ❑ 1) Bien que cela ne sera pas possible dans son intégralité, il faut essayer de se rapprocher du nombre de délégués communautaires désignés par le suffrage universel de mars 2014
- ❑ 2) Nous entrons dans une phase de construction stabilisée pour les 4 années à venir, il est fondamental pour la réussite de la constitution de la nouvelle fusion de s'appuyer sur le maximum de conseillers communautaires possibles à la fois pour travailler sur les chantiers de compétences, mais aussi pour être un relai indispensable dans chaque commune et chaque conseil municipal.
- ❑ 3) Enfin, sur quelques villes d'une certaine taille, un nombre plus élevé de délégués d'assurer une représentation des groupes minoritaires . Un conseil communautaire doit avoir à la fois une majorité, mais aussi pour la vitalité du débat démocratique au moins une représentation des minorités.

# Le futur Conseil Communautaire

En appliquant le principe de répartition des 18 conseillers supplémentaires, suivant les options d'arrondi à l'unité inférieure ou à l'unité supérieure au prorata des populations on obtient le nombre de sièges suivants

Communes	pop municipale	nombre de sièges Droit commun	Nombre de sièges avec+18 arrondi à l'unité supérieure	Nombre de sièges avec +18 arrondi à l'unité inférieure
Sartrouville	51713	12	15	14
Saint-Germain	39476	9	11	11
Houilles	32399	8	10	9
Chatou	30585	7	9	8
Bezons	28172	6	8	7
Maisons Laffitte	23215	5	6	6
Marly le Roi	16600	4	5	5
Le Pecq	16350	4	5	5
Le Vésinet	15901	3	4	4
Montesson	15280	3	4	4
Carrières sur Seine	15087	3	4	4
Croissy	10063	2	3	3
Louveciennes	7120	1	1	2
Le Mesnil Le Roi	6383	1	1	2
Chambourcy	5857	1	1	2
Le Port Marly	5089	1	1	2
L'Étang la Ville	4688	1	1	1
Fourqueux	4055	1	1	1
Mareil Marly	3519	1	1	1
Aigremont	1120	1	1	1
<b>Total</b>	<b>332.672</b>	<b>74</b>	<b>92</b>	<b>92</b>

# Le futur Conseil Communautaire

Au-delà du Conseil communautaire, pour un fonctionnement efficace, nous souhaitons:

- La constitution de commissions communautaires comprenant des élus communautaires et non communautaires pour travailler en amont sur les dossiers ( sans doute par thème, de l'ordre de 5 à 6 commissions généralistes)
- Nous renouvelons notre suggestion d'incorporer au Bureau Communautaire un représentant de la minorité
- La Communication devrait avoir une délégation spécifique



# Quelques suggestions sur le futur nom

Notre Communauté actuelle s'appelle Saint-Germain Seine et Forêts. Sur ces trois noms, deux semblent peu éligibles au futur nom.

- **Saint Germain** , car pourquoi reprendre le nom d'une ville qui à l'échelle de 330.000 habitants n'est plus le centre d'agglomération de futur territoire
- **Forêts** , car lorsque l'on visualise le territoire de nos 20 communes, la forêt est caractéristique de Saint-Germain et de Marly le Roi
- **Seul le mot Seine a un certain pouvoir de rassemblement commun** si l'on regarde le territoire on constate le reliant Seine à travers la double boucle. Un nom avec Seine Aval ou Amont est déjà largement pris.

**On pourrait suggérer: 1) La Communauté d'Agglomération des 2 Boucles de la Seine**

**Autres suggestions, compte tenu de notre positionnement à l'Ouest de la RP et avec Bezons proche de la Défense:**

**2) La Communauté d'Agglomération des Portes de la Défense ou encore**

**3) La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Ouest**